

J'estime beaucoup les opinions exprimées par mon collègue du parti néo-démocrate. Le grand problème qui confronte ce parti, en l'occurrence, est le suivant. Même si la théorie de confier au gouvernement la propriété et l'exploitation de l'une quelconque de nos installations est agréable, les réalités de l'administration sont telles qu'il faut qu'une personne ou un ministre comptable émerge. Comme j'ai constaté ce qui est arrivé à la transmission des messages écrits, je serais moins heureux de confier le domaine entier de la communication par satellite au ministre et à l'organisme implicitement spécifié, savoir le ministre des Communications et son ministère. J'apprécie hautement les discours du ministre et son humour. Je me rends parfaitement compte de ses réalisations. Mais lorsque je songe à lui comme ministre des Communications, je frémis, j'hésite, je me pose des questions et je réfléchis. Et je finirai par voter contre l'amendement de mon bon ami de Waterloo (M. Saltsman).

M. Barnett: Le député me permet-il de lui poser une question? Ne croit-il pas que le ministre des Communications, dont il vient de faire un si éloquent éloge, pourrait plus facilement être mêlé à l'affaire en vertu des dispositions des articles 8 et 9 du bill que de celles de l'article à l'étude, sous sa forme actuelle?

M. Macquarrie: Permettez-moi de répondre à cela, monsieur l'Orateur. Quant à la possibilité d'une intervention du ministre, la différence équivaudrait selon moi, à celle qu'il y a entre les nombres 100 et 98.

M. Benjamin: Le député me permet-il une autre question, monsieur l'Orateur? Je comprends l'inquiétude du député au sujet de la participation du ministre des Communications à l'administration. Ne croit-il pas qu'un programme comme celui que nous examinons actuellement exigerait un administrateur général et un conseil d'administration? Il ne serait donc pas administré directement par le ministre. Il aurait quelque chance de réussir.

M. Macquarrie: Monsieur l'Orateur, s'il y avait moyen d'en arriver à une telle simplification et si l'on pouvait couper le cordon ombilical et le faire disparaître, je verrais d'un meilleur œil la suggestion de mon ami.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les remarques de mon honorable collègue de Hillsborough (M. Macquarrie). J'apprécie ses paroles sur la compassion du Nouveau parti

démocratique. J'apprécie le fait qu'il estime très sincèrement que nous avons du cœur.

J'ai été attristé d'entendre mon honorable collègue, déclarer qu'il ne lui serait pas possible d'appuyer l'amendement. Le fait est que le parti conservateur peut s'honorer de certaines réalisations qui ont ouvert la voie dans le domaine des communications. En outre, il a surtout le mérite d'avoir contribué à l'établissement de la Société Radio-Canada. La Société a été établie en 1935 par un gouvernement conservateur. Il est vrai que des gens d'opinions politiques diverses ont exercé quantité de pressions. Il faut cependant reconnaître, à mon avis, que notre société de radiodiffusion a été fondée par le gouvernement conservateur. Le gouvernement conservateur l'a établie et introduite pour assurer aux Canadiens un meilleur service national de radiodiffusion.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est dix heures, il est de mon devoir de mettre en délibération les questions qui doivent être débattues en ce moment.

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA— L'EXEMPTION AU VIEIL ORDRE DES MENNONITES

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, le 28 avril j'ai posé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je lui ai demandé s'il avait discuté avec les représentants des provinces la possibilité d'exempter des dispositions du régime de pensions du Canada le vieil ordre des Mennonites. Si oui, quel a été le résultat de ces discussions?

Je voudrais savoir si un représentant du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est présent à la Chambre. Je n'en vois pas en ce moment. Quelqu'un pourrait-il répondre au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je ne vois personne. Il s'agit peut-être d'un contretemps. Nous avons demandé si quelqu'un doit venir ici. Sinon, je serais enchanté et honoré, en tant que collègue du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, de lui faire part des remarques du député.